

**CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION
DES INNUS ESSIPIT**

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 MARS 2024**

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	
Résultats cumulé consolidés	6
Surplus cumulé lié aux activités	7
Gains et pertes de réévaluation	7
Variation des actifs financiers nets consolidés	8
Situation financière consolidée	9
Flux de trésorerie consolidés	10
NOTES COMPLÉMENTAIRES	11
INFORMATION SECTORIELLE CONSOLIDÉE	30

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
Conseil de la Première Nation des Innus Essipit

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
Bureau 200
140, Grande Allée Est
Québec (Québec)
G1R 5P7

T 418 647-3151

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Conseil de la Première Nation des Innus Essipit (ci-après la « Première Nation »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2024 et les états consolidés des résultats, du surplus cumulé lié aux activités, des gains et pertes de réévaluation, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences des problèmes décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Première Nation au 31 mars 2024 ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et de ses pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme l'explique la note 3 des états financiers consolidés, la Première Nation a comptabilisé ses participations dans certaines entreprises publiques selon la méthode de la consolidation intégrale, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Nous avons par conséquent exprimé une opinion avec réserve sur les états financiers consolidés au 31 mars 2023 en raison des incidences de cette dérogation. La note 3 des états financiers consolidés fournit une description et une quantification des incidences financières de ce problème pour les exercices terminés les 31 mars 2024 et 2023.

La Première Nation a capitalisé des actifs incorporels (autres que des actifs incorporels achetés) à titre d'actifs non financiers, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Nous avons par conséquent exprimé une opinion avec réserve sur les états financiers consolidés au 31 mars 2023 en raison des incidences de cette dérogation. Si les actifs incorporels avaient été comptabilisés en charges au moment de leur acquisition, les actifs non financiers et le surplus cumulé auraient été diminués de 879 825 \$ aux 31 mars 2024 et 2023.

Comme mentionné à la note 15, la Première Nation a conclu des accords de contributions avec différents ministères du gouvernement fédéral. Les fonds reçus conformément à ces accords sont assujettis à un remboursement si la Première Nation ne respecte pas les conditions de stipulations de ceux-ci ou si elle ne parvient pas à utiliser ces contributions avant l'échéance de ces accords. La Première Nation n'a pas comptabilisé ces sommes dans les passifs, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Si ces montants avaient été comptabilisés aux passifs, ces derniers auraient été augmentés de 3 917 521 \$ au 31 mars 2024 (3 888 104 \$ au 31 mars 2023) et l'actif net aurait été diminué du même montant. De plus, les produits et l'excédent des produits sur les charges pour l'exercice terminé le 31 mars 2024 auraient été diminués de 29 417 \$ (283 546 \$ en 2023).

Au cours d'un exercice antérieur, une entité contrôlée incluse dans le périmètre de consolidation de la Première Nation a reçu, sous la forme d'un apport, les infrastructures d'un barrage. Cet apport en immobilisations corporelles n'a pas été évalué à sa juste valeur, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Nous avons par conséquent exprimé une opinion avec réserve sur les états financiers consolidés au 31 mars 2023 en raison des incidences de cette dérogation. Les incidences de cette dérogation sur les états financiers consolidés pour les exercices terminés les 31 mars 2024 et 2023 n'ont pas été déterminées.

Par ailleurs, la Première Nation n'a pas appliqué les exigences du nouveau chapitre SP 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2022. Au 31 mars 2024, la Première Nation n'a pas comptabilisé de passif à l'égard des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ni émis les déclarations requises, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. À ces égards, les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2024 dérogent aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Nous avons par conséquent exprimé une opinion avec réserve sur les états financiers consolidés au 31 mars 2023. Les incidences de cette dérogation sur les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2024 n'ont pas été déterminées.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Première Nation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Première Nation à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Première Nation ou de cesser ses activités, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Première Nation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou collectivement, influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Première Nation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Première Nation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Première Nation à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de groupe, et assumons l'entièvre responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport d'assurance raisonnable du professionnel en exercice indépendant sur la conformité

Nous avons réalisé une mission d'assurance raisonnable à l'égard de la conformité de la Première Nation, pour l'exercice terminé le 31 mars 2024, aux modalités suivantes de l'accord intervenu avec Santé Canada le 1er avril 2016 :

- Les infirmières sont accréditées par leur association provinciale et ont une assurance professionnelle;
- Les rapports obligatoires ont été préparés et transmis au bureau régional;
- Le plan de santé communautaire a été mis à jour.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de la conformité de la Première Nation aux exigences spécifiées dans l'accord précité. Elle est également responsable du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de la Première Nation aux exigences spécifiées.

Notre responsabilité

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sous forme d'assurance raisonnable sur la conformité de la Première Nation, sur la base des éléments probants que nous avons obtenus. Nous avons effectué notre mission d'assurance raisonnable conformément à la Norme canadienne de missions de certification 3531, « Missions d'appréciation directe visant la délivrance d'un rapport sur la conformité ». Cette norme requiert que nous planifions et réalisions la mission de façon à obtenir l'assurance raisonnable que la Première Nation s'est conformée, dans tous les aspects importants, aux exigences spécifiées.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'une mission réalisée conformément à la norme permettra toujours de détecter tout cas important de non-conformité aux exigences spécifiées qui pourrait exister. Les cas de non-conformité peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et ils sont considérés comme importants lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'ils puissent, individuellement ou collectivement, influer sur les décisions des utilisateurs de notre rapport. Une mission d'assurance raisonnable visant la délivrance d'un rapport sur la conformité implique la mise en œuvre de procédures en vue d'obtenir des éléments probants

concernant la conformité de la Première Nation aux exigences spécifiées. La nature, le calendrier et l'étendue des procédures choisies relèvent de notre jugement professionnel, et notamment de notre évaluation des risques de non-conformité importante, que ceux-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Notre indépendance et notre contrôle qualité

Nous nous sommes conformés aux règles sur l'indépendance et aux autres règles de déontologie pertinentes définies dans les règles ou le code de déontologie applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions de certification, qui sont publiés par les différents organismes professionnels comptables, lesquels reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle, de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Le cabinet applique la Norme canadienne de contrôle qualité 1, « Contrôle qualité des cabinets réalisant des missions d'audit ou d'examen d'états financiers et d'autres missions de certification ». Cette norme exige du cabinet qu'il conçoive, mette en place et fasse fonctionner un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Opinion

À notre avis, la Première Nation s'est conformée, dans tous les aspects importants, aux exigences spécifiées de l'accord précité pour l'exercice terminé le 31 mars 2024.

Nous ne fournissons aucun avis juridique relativement à la conformité de la Première Nation aux exigences spécifiées.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.¹

Québec
Le 26 septembre 2024

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A119912

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

RÉSULTATS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

	2 0 2 4	2 0 2 3
	Budget	Réel
	\$	\$
PRODUITS		
Transferts des gouvernements (note 5) -		
Fédéral	13 315 515	13 020 772
Provincial	7 042 691	844 185
Organismes publics	-	1 479 941
Activités économiques -		
Pêche au crabe, vente au détail et habitations communautaires	4 700 800	4 712 270
Pourvoiries, excursions et camping provenant des sociétés contrôlées	5 257 500	5 716 667
Quote-part du résultat net des entreprises commerciales	380 000	1 824 484
Autres	10 500	2 701 645
	<u>30 707 006</u>	<u>30 299 964</u>
	<u>30 354 129</u>	
CHARGES (note 16)		
Direction générale	2 450 000	2 430 567
Communication	-	190 790
Revendication territoriale	680 000	535 825
Sécurité	1 026 497	653 600
Comité de gestion	-	233 687
Infrastructure communautaire	2 455 269	2 458 939
Construction	-	865 569
Éducation	1 316 237	1 199 193
Culture	-	203 548
Santé	1 686 614	1 294 897
Services et programmes communautaires	2 630 396	526 695
Emploi et formation	-	315 321
Logements sociaux	707 837	48 451
Développement économique	394 716	420 464
Pêches	276 128	680 737
Territoire et affaires gouvernementales	1 807 914	1 177 274
Akumunan	355 085	68 588
Dépanneur	3 695 750	3 690 747
Centre communautaire Montagnais	-	639 514
Sociétés contrôlées	6 705 000	4 681 368
Amortissement des immobilisations corporelles	-	1 385 480
	<u>26 187 443</u>	<u>23 701 254</u>
	<u>22 124 998</u>	
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES		
	<u>4 519 563</u>	<u>6 598 710</u>
	<u>8 229 131</u>	

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

SURPLUS CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

	2 0 2 4	2 0 2 3
	\$	\$
SURPLUS CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS		
Solde au début		
Solde déjà établi	81 544 727	77 474 814
Quote-part de la modification comptable d'un partenariat commercial	4 434 339	275 121
Solde redressé	<u>85 979 066</u>	<u>77 749 935</u>
Excédent lié aux activités de l'exercice	<u>6 598 710</u>	<u>8 229 131</u>
Solde à la fin	<u>92 577 776</u>	<u>85 979 066</u>

GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

Participation au résultat étendu d'un partenariat commercial et solde à la fin	(1 872 500)	-
---	-------------	---

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

	<u>2 0 2 4</u>	<u>2 0 2 3</u>
	\$	\$
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>6 598 710</u>	<u>8 229 131</u>
Immobilisations corporelles -		
Acquisition	(7 369 161)	(3 547 845)
Produit sur la cession	151 886	56 000
Perte sur la cession	(20 798)	(44 200)
Amortissement	1 385 480	1 198 457
	<u>(5 852 593)</u>	<u>(2 337 588)</u>
Charges reportées au prochain exercice -		
Acquisition	(338 707)	(374 676)
Utilisation	374 676	141 556
	<u>35 969</u>	<u>(233 120)</u>
Stocks -		
Acquisition	(610 615)	(477 517)
Utilisation	477 517	356 963
	<u>(133 098)</u>	<u>(120 554)</u>
Pertes de réévaluation nettes de l'exercice	<u>(1 872 500)</u>	<u>-</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS	(1 223 512)	5 537 869
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT		
Solde déjà établi	49 702 867	48 324 216
Quote-part de la modification comptable d'un partenariat commercial	4 434 339	275 121
Solde redressé	54 137 206	48 599 337
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN	<u>52 913 694</u>	<u>54 137 206</u>

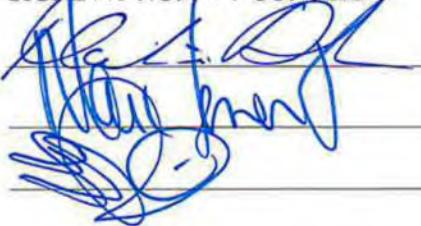
CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

AU 31 MARS 2024

	2 0 2 4	2 0 2 3
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse -		
Sans intérêt	2 352 408	3 367 466
2,35 % et 5,45 %	5 791 574	7 542 829
Placements temporaires -		
Autres, 0,95 % à 5,45 %, échéant d'avril 2024 à février 2026	48 180 879	39 010 754
Comptes débiteurs (note 6)	5 521 227	7 801 567
Placements (note 7) -		
Participations dans des entreprises commerciales	15 587 658	16 760 402
Autres	587 707	732 465
Fonds en fidéicommis (note 8)	60 460	58 552
	<u>78 081 913</u>	<u>75 274 035</u>
PASSIFS		
Comptes créditeurs	2 244 221	2 822 961
Produits reportés au prochain exercice (note 9)	17 596 587	12 308 569
Dette à long terme (note 10)	5 293 121	5 969 499
Impôts futurs	34 290	35 800
	<u>25 168 219</u>	<u>21 136 829</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS	<u>52 913 694</u>	<u>54 137 206</u>
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 11)	33 512 435	27 659 842
Actifs incorporels (note 12)	3 329 825	3 329 825
Stocks	610 615	477 517
Charges reportées au prochain exercice	338 707	374 676
	<u>37 791 582</u>	<u>31 841 860</u>
SURPLUS CUMULÉ	<u>90 705 276</u>	<u>85 979 066</u>
SURPLUS CUMULÉ CONSTITUÉ DES ÉLÉMENTS SUIVANTS		
Lié aux activités (note 13)	92 577 776	85 979 066
Pertes de réévaluation cumulées	(1 872 500)	-
	<u>90 705 276</u>	<u>85 979 066</u>

SIGNÉ AU NOM DU CONSEIL



, chef

, directeur général

, conseiller

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

	2 0 2 4	2 0 2 3
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	6 598 710	8 229 131
Élémer peu près impossible de les estimer.		
Quote-part du résultat net des entreprises commerciales	(1 824 484)	(5 262 216)
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	(20 798)	(44 200)
Amortissement des immobilisations corporelles	1 385 480	1 198 457
Contributions non remboursables	-	(120 000)
Intérêts implicites sur un emprunt	705	12 406
Impôts futurs	(1 510)	1 728
Distributions reçues des entreprises commerciales	1 124 728	1 841 333
Fonds générés par les opérations	7 262 831	5 856 639
 Variation des éléments hors caisse -		
Comptes débiteurs	2 280 340	(2 459 292)
Comptes créditeurs	(578 740)	518 994
Produits reportés au prochain exercice	5 288 018	2 890 856
Stocks	(133 098)	(120 554)
Charges reportées au prochain exercice	35 969	(233 120)
	<hr/>	<hr/>
	14 155 320	6 453 523
 ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(7 369 161)	(3 547 845)
Produit sur la cession d'immobilisations corporelles	151 886	56 000
	<hr/>	<hr/>
	(7 217 275)	(3 491 845)
 ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Variation des placements temporaires	(9 170 125)	985 408
Effet à recevoir	23 236	34 857
Avances à une société fermée	121 522	-
Variation des fonds en fidéicommiss	(1 908)	(1 439)
	<hr/>	<hr/>
	(9 027 275)	1 018 826
 ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Versements sur la dette à long terme	(677 083)	(796 609)
	<hr/>	<hr/>
	(677 083)	(796 609)
 AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	(2 766 313)	3 183 895
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<hr/>	<hr/>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<hr/>	<hr/>
	10 910 295	7 726 400
	<hr/>	<hr/>
	8 143 982	10 910 295

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

1. MODIFICATIONS COMPTABLES

Au cours de l'exercice, la Première Nation a adopté les normes du chapitre SP 3400, « Revenus », du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. Ce chapitre établit des exigences différencierées en matière de comptabilisation en ce qui a trait aux revenus issus des opérations qui comportent des obligations de prestation (appelées « opérations avec contrepartie ») et à ceux issus des opérations sans obligations de prestation (appelées « obligations sans contrepartie ») ainsi qu'aux informations à fournir à leur sujet.

Le chapitre définit une obligation de prestation comme étant une promesse exécutoire de fournir des biens ou des services précis à un payeur en particulier. Le revenu tiré d'une opération avec contrepartie est constaté lorsque l'établissement remplit (ou à mesure qu'il remplit) l'obligation de prestation en fournissant les biens ou les services promis au payeur.

Les revenus tirés d'une opération sans contrepartie sont constatés lorsque l'établissement a le pouvoir de revendiquer ou de prélever une entrée de ressources économiques et qu'il relève une opération passée ou un événement passé qui est à l'origine un actif.

Pour les opérations avec contrepartie, l'établissement doit déterminer quels biens ou services (ou quels groupes de biens ou de services) sont distincts et doivent, par conséquent, être traités séparément. Lorsque l'établissement détermine qu'il y a plus d'une obligation de prestation pour une même opération, il doit utiliser une méthode de répartition du prix de la transaction. Pour ce faire, il utilise le prix de vente spécifique des ou des services à chacune des obligations de prestation lorsque celui-ci est connu; dans le cas contraire il procède à une estimation à l'aide des informations dont il dispose pour effectuer cette répartition.

Conformément aux dispositions transitoires, ces exigences, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2023, ont fait l'objet d'une application rétroactive. L'adoption de ces nouvelles recommandations n'a aucune incidence sur les états financiers de l'établissement.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Principes de consolidation -

Les états financiers consolidés présentent les actifs, les passifs, les produits et les charges de la Première Nation. Ils incluent aussi les actifs, les passifs, les produits et les charges consolidés ligne par ligne des sociétés contrôlées par la Première Nation. Le périmètre comptable de la Première Nation comprend les sociétés détenues en propriété exclusive, soit : Camping Tadoussac inc., Hébergement Essipit, société en commandite ainsi que Société de gestion P.R.P. inc. et ses filiales : Domaine du Lac des Cœurs inc., 2620-8272 Québec inc., Domaine sportif du Lac Loup inc., Les Croisières Essipit inc., 9069-3680 Québec inc., 9079-5659 Québec inc., 9100-2550 Québec inc., Domaine du Lac Bernier inc. ainsi que Mer et Monde Écotours inc. Le périmètre comptable de la Première Nation comprend également la société sans but lucratif contrôlée, Fonds de développement Essipit.

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les sociétés Namunashu société en commandite, Pêcheries Nikan S.E.C., Groupe Umek, société en commandite, Groupe Namesh, S.E.C., Granulco inc., Société en commandite Apuiat ainsi que Rénovations J.M.B.R. inc. correspondent à des entreprises publiques ou à des partenariats commerciaux en vertu des Normes comptables canadiennes pour le secteur public, et les chiffres sont présentés aux états financiers consolidés selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation. En vertu de la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, seuls le résultat net des entreprises publiques ou des partenariats commerciaux, les participations de la Première Nation dans ceux-ci et les autres variations des capitaux propres sont comptabilisés. Aucun rajustement n'est effectué pour les conventions comptables des entreprises publiques ou des partenariats commerciaux qui sont différentes de celles de la Première Nation.

Utilisation d'estimations -

La préparation des états financiers consolidés, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers consolidés et les notes complémentaires. Ces estimations sont révisées périodiquement, et des ajustements seront apportés au besoin aux résultats consolidés de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Comptabilisation des produits -

Les produits sont constatés lorsque la Première Nation remplit (ou à mesure qu'elle remplit) l'obligation de prestation en fournissant les services ou les besoins promis aux payeurs. Les revenus sont constatés uniquement jusqu'à concurrence des avantages économiques futurs que la Première Nation s'attend à recevoir. Tous les produits sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, sauf si les montants comptabilisés ne peuvent être déterminés avec un degré de certitude raisonnable ou s'il est à peu près impossible de les estimer.

Les paiements de transfert sont considérés comme des produits lorsque le transfert est autorisé et que les éventuels critères d'admissibilité sont respectés, sauf dans le cas où les stipulations du transfert donnent lieu à une obligation qui correspond à la définition d'un passif. Dans ce cas, les paiements de transfert sont constatés comme des produits reportés. Les produits de transfert sont constatés dans l'état des résultats consolidés si les passifs sont réglés.

Les contributions provenant d'autres sources sont reportées quand des restrictions sont imposées par le contributeur quant à leur utilisation, et sont considérées comme des produits lorsqu'elles sont utilisées aux fins prévues.

Les produits perçus d'avance liés aux droits ou aux services sont reportés et constatés à l'état des résultats consolidés lorsque l'obligation de prestation afférente est remplie.

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie -

La politique de la Première Nation consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, les découverts bancaires, l'excédent des chèques tirés sur les soldes bancaires et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, placements temporaires affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Instruments financiers -

Les actifs et les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements temporaires, des comptes débiteurs, des avances, des fonds en fidéicommiss, des comptes créditeurs et de la dette à long terme.

Les placements autres que les participations dans des entreprises commerciales et les avances sont comptabilisés au coût.

Stocks -

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette probable de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Immobilisations corporelles et actifs incorporels -

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont des actifs non financiers qui, de par leur nature, sont employés normalement pour fournir des services futurs.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux suivants :

Bâtiments	2 % à 5 %
Bateaux, embarcations et pneumatiques	5 %, 7,5 % et 15 %
Routes et aménagement de terrains	4 %, 8 % et 25 %
Équipements -	
Sportifs	20 %
Système téléphonique	10 %
Bureau et informatique	20 % et 30 %
Autres	10 % et 20 %
Matériel roulant	20 % et 30 %

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût et ne sont pas amortis.

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT
NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ou qu'un actif incorporel ne contribue plus à la capacité de la Première Nation de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à une immobilisation corporelle ou un actif incorporel est inférieure à sa valeur comptable nette, son coût est réduit pour refléter la baisse de valeur. Toute moins-value est passée en charges à l'état des résultats consolidés et aucune reprise de moins-value ne peut être constatée ultérieurement.

3. DÉROGATION AUX NORMES COMPTABLES CANADIENNES POUR LE SECTEUR PUBLIC

La Première Nation comptabilise ses participations dans les entités suivantes selon la méthode de la consolidation intégrale :

- Camping Tadoussac inc.;
- Les Croisières Essipit inc.;
- Hébergement Essipit, société en commandite;
- Mer et Monde Écotours inc.

Conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ces entités répondent à la définition d'une entreprise publique et auraient conséquemment dû être comptabilisées selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation.

La comptabilisation de ces entités selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, aurait les incidences suivantes sur les états financiers consolidés de la Première Nation aux 31 mars 2024 et 2023 et pour les exercices terminés à ces dates :

	2 0 2 4	2 0 2 3
	\$	\$
État des résultats consolidés -		
Produits	(4 024 473)	(4 038 430)
Quote-part du résultat net des entreprises commerciales	(81 804)	89 415
Charges	<u>(4 106 277)</u>	<u>(3 949 015)</u>
Excédent des produits sur les charges	<u>-</u>	<u>-</u>

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

3. DÉROGATION AUX NORMES COMPTABLES CANADIENNES POUR LE SECTEUR PUBLIC (suite)

	2 0 2 4	2 0 2 3
	\$	\$
Variation des actifs financiers nets consolidés -		
Variation due aux immobilisations corporelles	(83 029)	(66 850)
Variation due aux autres actifs non financiers	8 738	1 295
	<hr/>	<hr/>
Augmentation des actifs financiers nets	(74 291)	(65 555)
Actifs financiers nets au début de l'exercice	<u>3 035 884</u>	<u>3 101 439</u>
	<hr/>	<hr/>
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice	<u>2 961 593</u>	<u>3 035 884</u>
Situation financière consolidée -		
Actifs financiers -		
Encaisse	(2 366)	(2 366)
Comptes débiteurs	(4 712 464)	(4 899 398)
Avances	461 054	470 147
Avances d'une société sous contrôle commun	1 501 080	1 470 984
Participations dans des entreprises commerciales	<u>5 157 309</u>	<u>5 237 097</u>
	<hr/>	<hr/>
2 404 613	2 276 464	
Passifs -		
Comptes créditeurs	(510 301)	(661 702)
Dette à long terme	<u>(46 679)</u>	<u>(97 718)</u>
	<hr/>	<hr/>
(556 980)	(759 420)	
Actifs financiers nets	<u>2 961 593</u>	<u>3 035 884</u>
Actifs non financiers -		
Immobilisations corporelles	(2 898 503)	(2 981 532)
Charges reportées au prochain exercice	<u>(63 090)</u>	<u>(54 352)</u>
	<hr/>	<hr/>
(2 961 593)	(3 035 884)	
Surplus cumulé	<u>-</u>	<u>-</u>

4. BUDGET

Le budget présenté aux fins de comparaison correspond au budget initial tel qu'il a été préparé par la direction de la Première Nation.

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

5. TRANSFERTS DES GOUVERNEMENTS

	2 0 2 4	2 0 2 3
	\$	\$
Fédéral -		
Services aux Autochtones Canada	11 018 411	8 303 424
Solliciteur général du Canada	602 368	303 486
Société canadienne d'hypothèques et de logement	34 497	77 031
Pêches et Océans Canada	330 928	336 905
Environnement et Changement climatique Canada	365 090	229 977
Parcs Canada	189 358	-
Société d'épargne des Autochtones du Canada	112 099	749 097
Transports Canada	339 248	199 771
Agence d'évaluation d'impact du Canada	<u>28 773</u>	<u>20 075</u>
	<u>13 020 772</u>	<u>10 219 766</u>
Provincial -		
Ministère de la Sécurité publique du Québec	407 124	367 996
Ministère de l'Éducation	-	9 948
Secrétariat aux Relations avec les Premières Nations et les Inuit	178 194	141 403
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	71 977	214 010
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	102 820	142 180
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	45 000	-
Ministère de la Culture et des Communications	<u>39 070</u>	<u>-</u>
	<u>844 185</u>	<u>875 537</u>
	<u>13 864 957</u>	<u>11 095 303</u>

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

6. COMPTES DÉBITEURS

	2 0 2 4	2 0 2 3
	\$	\$
Gouvernements -		
Fédéral -		
Services aux Autochtones Canada	1 977 323	3 180 583
Pêches et Océans Canada	84 013	-
Agence d'évaluation d'impact du Canada	26 562	2 714
Transports Canada	414 553	176 873
Société d'épargne des Autochtones du Canada	-	749 097
Provincial -		
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec	18 000	-
Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit -		
Courants	129 784	-
Subventions à recevoir se rapportant aux emprunts	160 754	265 872
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements		
climatiques, de la Faune et des Parcs	459 985	-
Ministère de la Culture et des Communications	70 280	-
Organismes publics	455 220	1 008 575
Clients et autres	1 724 753	2 417 853
	5 521 227	7 801 567

7. PLACEMENTS

	2 0 2 4	2 0 2 3
	\$	\$
Participations dans des partenariats commerciaux -		
Namunashu société en commandite (50 %)	6 297 482	6 547 536
Pêcheries Nikan S.E.C. (50 %)	10 923	27 878
Groupe Umek, société en commandite (23,33 %)	1 984 623	1 983 151
Société en commandite Apuiat (12,5 %) (a)	5 763 064	6 524 070
Groupe Namesh, S.E.C., actions participantes (50,9 %)	711 018	756 019
Granulco inc., actions participantes (25 %)	473 847	440 884
Rénovations J.M.B.R. inc., actions participantes (50 %)	346 701	480 864
	15 587 658	16 760 402

(a) La participation est comptabilisée en fonction des derniers états financiers audités disponibles de la société, soit en date du 31 décembre 2023.

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

7. PLACEMENTS (suite)

	2 0 2 4	2 0 2 3
	\$	\$
Autres placements -		
La Compagnie de Navigation des Basques inc. -		
Actions -		
1 340 actions de catégorie « A »	1 340	1 340
12 060 actions de catégorie « C »	12 060	12 060
Avances, sans intérêt ni modalités d'encaissement	<u>28 020</u>	<u>28 020</u>
	41 420	41 420
Granulco inc. -		
Effet à recevoir, 3,45 %, remboursable par versements		
mensuels de 3 472 \$, échéant en octobre 2024	30 983	54 219
Radio Essipit Haute-Côte-Nord inc. -		
Avances, sans intérêt ni modalités d'encaissement	5 703	127 225
Dérivation de la rivière Portneuf -		
Participation au projet d'Hydro-Québec dans la dérivation		
partielle de la rivière Portneuf, remboursable à demande		
jusqu'en 2053, partenariat se terminant en 2102 et		
donnant droit à des redevances calculées sur les ventes		
d'énergie et encaissables mensuellement	<u>509 601</u>	<u>509 601</u>
	<u>587 707</u>	<u>732 465</u>

Les principaux renseignements financiers des partenariats commerciaux sont les suivants :

	2 0 2 4	2 0 2 3		
	Fabrication et transformation	Commerce de détail	Pêche	Total
	\$	\$	\$	\$
Résultats -				
Produits	23 206 713	3 801 537	721 934	27 730 184
Charges	<u>21 874 876</u>	<u>4 069 861</u>	<u>287 148</u>	<u>26 231 885</u>
Bénéfice net (perte nette)	<u>1 331 837</u>	<u>(268 324)</u>	<u>434 786</u>	<u>1 498 299</u>
				1 074 599

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

7. PLACEMENTS (suite)

	2 0 2 4			2 0 2 3	
	Fabrication et transformation	Commerce de détail	Pêche	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Situation financière -					
Actif -					
Encaisse	4 552 177	(383 131)	33 505	4 202 551	5 084 146
Comptes débiteurs	12 327 446	542 733	27 287	12 897 466	7 471 015
Stocks	1 371 564	1 381 998	-	2 753 562	2 756 734
Placements	5 688 268	27 176	-	5 715 444	3 255 461
Immobilisations corporelles	55 514 833	779 708	-	56 294 541	47 500 764
Autres actifs	340 005	4 795	-	344 800	171 653
	79 794 293	2 353 279	60 792	82 208 364	66 239 773
Passif -					
Emprunt bancaire	1 354 097	330 000	-	1 684 097	190 000
Comptes créditeurs	5 380 396	1 027 246	7 384	6 415 026	2 956 493
Dette à long terme	38 732 343	302 894	-	39 035 237	32 354 082
Produits reportés	10 033 809	7 488	-	10 041 297	4 796 083
	55 500 645	1 667 628	7 384	57 175 657	40 296 658
Capitaux propres -					
Capital-actions et parts sociales	15 795 410	350 100	164 600	16 310 110	16 300 110
Bénéfices non répartis et capital (déficit)	8 498 238	335 551	(111 192)	8 722 597	9 643 005
	24 293 648	685 651	53 408	25 032 707	25 943 115
	79 794 293	2 353 279	60 792	82 208 364	66 239 773
8. FONDS EN FIDÉICOMMIS					
				2 0 2 4	2 0 2 3
				\$	\$
Taux de la Banque du Canada majoré de 1,25 %, échéance indéterminée				60 460	58 552

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

9. PRODUITS REPORTÉS AU PROCHAIN EXERCICE

	Solde au début	Reçus	Affectés aux résultats	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$
Infrastructures communautaires -				
Services aux Autochtones Canada	4 445 314	2 565 936	(4 445 314)	2 565 936
Construction -				
Services aux Autochtones Canada	113 416	392 288	(113 416)	392 288
Entreprises -				
Dépôts pour réservations	1 070 747	1 270 852	(1 070 747)	1 270 852
Subventions reportées	753 629	484 747	(753 629)	484 747
Éducation -				
Services aux Autochtones Canada	333 622	49 189	(333 622)	49 189
Services et programmes communautaires -				
Services aux Autochtones Canada	648 145	482 827	(648 145)	482 827
Organismes publics	201 963	146 780	(201 963)	146 780
Développement économique -				
Services aux Autochtones Canada	55 482	171 559	(55 482)	171 559
Santé -				
Services aux Autochtones Canada	2 334 718	2 098 087	(2 334 718)	2 098 087
Organismes publics	-	140 318	-	140 318
Territoire et affaires gouvernementales -				
Services aux Autochtones Canada	80 583	35 329	(80 583)	35 329
Pêches et Océans Canada	24 800	-	(24 800)	-
Agence d'évaluation d'impact du Canada	3 773	-	(3 773)	-
Environnement et Changement climatique Canada	243 735	232 017	(243 735)	232 017
Parcs Canada	-	311 812	-	311 812
Organismes publics	8 497	-	(8 497)	-
Revendications territoriales -				
Organismes publics	573 005	321 016	(573 005)	321 016
Akumunan -				
Environnement et Changement climatique Canada	25 350	57 891	(25 350)	57 891
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	-	297 908	-	297 908
Sécurité -				
Solliciteur général du Canada	109 468	972 462	(109 468)	972 462
Ministère de la Sécurité publique du Québec	101 049	6 053 369	(101 049)	6 053 369

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

9. PRODUITS REPORTÉS AU PROCHAIN EXERCICE (suite)

	Solde au début	Reçus	Affectés aux résultats	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$
Habitations communautaires -				
Services aux Autochtones Canada	-	233 705	-	233 705
Société canadienne d'hypothèques et de logement	2 717	85 716	(2 717)	85 716
Direction générale -				
Services aux Autochtones Canada	147 433	14 784	(147 433)	14 784
Hydro-Québec	1 031 123	-	-	1 031 123
Culture -				
Ministère de la Culture et des Communications	-	43 603	-	43 603
Emploi et formation -				
Organismes publics	-	103 269	-	103 269
	<u>12 308 569</u>	<u>16 565 464</u>	<u>(11 277 446)</u>	<u>17 596 587</u>

10. DETTE À LONG TERME

2 024	2 023
\$	\$

Emprunts -

1,06 %, garanti par Services aux Autochtones Canada, remboursable par versements mensuels de 1 104 \$, incluant le capital et les intérêts, renouvelable en septembre 2026, fin de la période d'amortissement prévue en septembre 2036	155 039	166 576
2,06 %, garanti par Services aux Autochtones Canada, remboursable par versements mensuels de 1 717 \$, incluant le capital et les intérêts, renouvelable en janvier 2025, fin de la période d'amortissement prévue en janvier 2035	201 334	217 647
Sans intérêt (taux effectif de 3,5 %), d'une valeur nominale de 9 900 \$, remboursable par versements mensuels de 1 667 \$ en capital, échéant en septembre 2024	9 900	29 200
3,373 %, garanti par le Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit, remboursable par versements semestriels de 52 683 \$, incluant le capital et les intérêts, échéant en juin 2025	160 753	263 549

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

10. DETTE À LONG TERME (suite)

	2 0 2 4	2 0 2 3
	\$	\$
6,5 %, garanti par la Corporation de développement économique montagnaise, remboursable par versements mensuels de 686 \$, incluant le capital et les intérêts, échéant en mai 2031	46 813	51 808
Sans intérêt, solde de prix de vente relativement à l'acquisition de terrains, remboursé au cours de l'exercice	-	162 500
Sans intérêt (taux effectif de 3,5 %), d'une valeur nominale de 23 612 \$, garanti par la Corporation de développement économique montagnaise, remboursé au cours de l'exercice	-	22 697
9,95 %, garanti par le Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit, remboursé au cours de l'exercice	-	2 323
Emprunt d'une Première Nation – projet Namunashu –		
3,41 %, majoré de frais d'administration de 1,50 %, garanti par une hypothèque mobilière sur la participation dans Namunashu société en commandite ainsi que par les distributions de celle-ci et par les redevances liées au projet du Parc éolien Rivière-du-Moulin, remboursable par versements mensuels de 23 766 \$ en capital, plus les intérêts, renouvelable en décembre 2027, fin de la période d'amortissement prévue en avril 2041	4 719 282	5 053 199
	<hr/>	<hr/>
	5 293 121	5 969 499

Les versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices sur la dette à long terme, nets des subventions se rapportant à certains emprunts, seront les suivants :

Exercices se terminant les 31 mars 2025	614 522 \$
2026	362 397 \$
2027	422 903 \$
2028	291 718 \$
2029	292 156 \$

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2 0 2 4		2 0 2 3	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Terrains	4 680 064	-	4 680 064	2 553 456
Bâtiments	27 909 065	10 057 671	17 851 394	16 976 770
Bateaux, embarcations et pneumatiques	3 125 072	2 076 473	1 048 599	1 104 369
Routes et aménagement de terrains	10 307 973	3 845 371	6 462 602	4 691 565
Équipements -				
Sportifs	1 180 852	724 086	456 766	195 795
Système téléphonique	31 830	30 266	1 564	1 738
Bureau et informatique	2 206 335	1 814 607	391 728	430 455
Autres	5 865 441	4 375 439	1 490 002	1 054 005
Matériel roulant	3 262 419	2 132 703	1 129 716	651 689
	58 569 051	25 056 616	33 512 435	27 659 842

12. ACTIFS INCORPORELS

	2 0 2 4	2 0 2 3
	\$	\$
Permis de pêche	2 450 000	2 450 000
Droits d'exploitation de territoires	454 138	454 138
Écart d'acquisition	425 687	425 687
	3 329 825	3 329 825

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT
NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

13. SURPLUS CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS

	2 0 2 4	2 0 2 3
	\$	\$

Le surplus cumulé lié aux activités inclut certaines réserves qui se détaillent comme suit :

Investissements nets -		
Placements	11 456 083	12 439 668
Fonds en fidéicommis	60 460	58 552
Immobilisations corporelles	32 985 409	26 818 047
Actifs incorporels	3 329 825	3 329 825
Prêts à la rénovation	235 896	227 377
Développement économique	1 006 122	938 837
Réserves de remplacement et de fonctionnement	611 657	585 457
Investissements futurs	200 000	200 000
Non affecté	<u>42 692 324</u>	<u>41 381 303</u>
	<u>92 577 776</u>	<u>85 979 066</u>

Développement économique -

La Première Nation a reçu des contributions spéciales de membres, et leur utilisation est restreinte à des projets spécifiques de développement préalablement autorisés par l'assemblée générale de la Première Nation.

	2 0 2 4	2 0 2 3
	\$	\$
Solde au début	938 837	884 920
Affectations internes -		
Contributions	36 519	36 967
Produits d'intérêts	<u>30 766</u>	<u>16 950</u>
Solde à la fin	<u>1 006 122</u>	<u>938 837</u>

Réserves de remplacement et de fonctionnement -

En vertu de conventions signées avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement et Santé Canada, la Première Nation s'est engagée à constituer des réserves de remplacement et de fonctionnement à utiliser pour assumer le coût des réparations majeures, pour pourvoir à un éventuel déficit ainsi que pour remplacer de l'équipement hors d'usage pour les immeubles locatifs et les services de santé. La Première Nation constitue également une réserve de remplacement pour les immeubles locatifs non compris dans les conventions intervenues avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

13. SURPLUS CUMULÉ (suite)

Réserves de remplacement et de fonctionnement (suite) -

	2 0 2 4	2 0 2 3
	\$	\$
Solde au début	585 457	559 257
Affectation du surplus cumulé -		
Contributions	<u>26 200</u>	<u>26 200</u>
Solde à la fin	<u>611 657</u>	<u>585 457</u>

Surplus d'investissements futurs -

La Première Nation a réservé un montant de 200 000 \$ dans le but d'effectuer des investissements en immobilisations corporelles.

14. DROITS CONTRACTUELS

En vertu d'une entente d'approvisionnement en électricité conclue entre EEN CA Rivière du Moulin S.E.C. (ci-après « EEN ») et les Parties innues, représentées par Mashteuiatsh, Essipit et Pessamit, pour le projet du Parc éolien de Rivière-du-Moulin, EEN convient de payer aux Parties innues une contribution volontaire annuelle de 1 275 \$ par mégawatt (ci-après « MW ») pour les éoliennes du projet qui sont installées et qui sont en activité. L'achat d'énergie d'origine éolienne produite au Québec du projet représente une capacité prévue de 350 MW, soit 150 MW pour la phase 1 et 200 MW pour la phase 2. Cette redevance, pouvant donc atteindre 446 250 \$ annuellement et devant être répartie à parts égales entre les Parties innues, sera indexée annuellement selon le barème d'indexation du prix de l'électricité. La contribution volontaire sera payable au cours de la phase d'exploitation du projet, soit d'une durée prévue de 20 ans pour les éoliennes de la phase 1 et d'une durée prévue de 19 ans pour la phase 2.

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

15. ÉVENTUALITÉS

La Première Nation a conclu des accords de contributions avec différents ministères du gouvernement fédéral. Les fonds reçus conformément à ces accords sont assujettis à un remboursement si la Première Nation ne respecte pas les conditions de stipulation de ceux-ci. Au 31 mars 2024, les montants des fonds inutilisés provenant de ces accords de contributions sont les suivants :

	2 0 2 4	2 0 2 3
	\$	\$
Services aux Autochtones Canada -		
Développement social et communautaire	1 379 742	1 350 325
Santé Canada	<u>2 537 779</u>	<u>2 537 779</u>
	<u>3 917 521</u>	<u>3 888 104</u>

Tout montant que la Première Nation pourrait devoir rembourser sera comptabilisé en charges de l'exercice en cours.

Dans le cadre du projet d'investissement du Parc éolien Rivière-du-Moulin, la Première Nation a émis une lettre de crédit en faveur d'Hydro-Québec Distribution Services inc. de 314 750 \$, qui vient à échéance en août 2024.

Société de gestion P.R.P. inc., une société contrôlée par la Première Nation, s'est portée garante, conjointement avec les autres actionnaires, du remboursement de l'emprunt bancaire de l'entreprise commerciale Rénovations J.M.B.R. inc. Au 31 mars 2024, le solde de cet emprunt s'établit à 330 000 \$.

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

16. CHARGES PAR OBJET

Les charges par objet se répartissent comme suit :

	2 0 2 4	2 0 2 3
	\$	\$
Coût des produits vendus	3 066 924	2 444 155
Salaires et charges sociales	10 416 689	9 715 801
Sous-traitance	243 214	125 453
Honoraires et services	2 144 380	2 167 989
Entretien et réparation	1 249 590	1 447 413
Matériaux et fournitures	591 894	724 716
Frais du matériel roulant	61 455	34 260
Frais des locaux	612 597	559 221
Droits de scolarité	181 748	140 274
Allocations	966 720	761 231
Publicité, promotion et communications	391 936	350 812
Frais de déplacement	56 774	261 778
Frais financiers	396 882	491 390
Immobilisations corporelles -		
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	(20 798)	(44 200)
Amortissement	1 385 480	1 198 457
Divers	<u>1 955 769</u>	<u>1 746 248</u>
	<u>23 701 254</u>	<u>22 124 998</u>

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

La Première Nation est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses activités de fonctionnement, de placement et de financement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la Première Nation.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification de politiques, de procédures et de pratiques de gestion des risques concernant les instruments financiers. Les moyens que la Première Nation utilise pour gérer chacun des risques financiers sont décrits dans les paragraphes qui suivent.

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

17. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risques financiers

Risque de crédit -

La Première Nation est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés au bilan consolidé. La Première Nation a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour la Première Nation. Cette dernière est également exposée au risque de crédit du fait qu'elle se porte garant de une autre partie (note 15).

Le solde des comptes clients et autres créances est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition de la Première Nation aux créances douteuse n'est pas importante. La valeur comptable au bilan consolidé des actifs financiers de la Première Nation exposés au risque de crédit représente le montant maximum du risque de crédit auquel la Première Nation est exposée. La direction de la Première Nation estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus, qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance, est bonne à la date des états financiers consolidés.

Aucun actif financier de la Première Nation n'est garanti par un instrument de garantie ou une autre forme de rehaussement de crédit.

Il n'y a aucun actif financier déprécié au 31 mars 2024 et 2023, et aucun actif financier non déprécié n'est en souffrance à la date des états financiers consolidés.

Risque de taux d'intérêt -

La Première Nation est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et aux passifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable.

Les placements temporaires et les emprunts à long terme portant intérêt à taux fixe exposent la Première Nation au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Une augmentation ou une diminution raisonnablement possible des taux d'intérêt de 1 % (1 % au 31 décembre 2023) n'aurait pas d'incidence significative sur l'excédent des produits par rapport aux charges et sur les gains et pertes de réévaluation nets de l'exercice.

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

17. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité -

Le risque de liquidité de la Première Nation est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La Première Nation est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés au bilan consolidé.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que la Première Nation dispose de sources de financement de montants autorisés suffisants. La Première Nation établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Au 31 mars 2024, les échéances contractuelles des passifs financiers (y compris le versement d'intérêts, le cas échéant) de la Première Nation se détaillent comme suit :

	Moins de 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Comptes créditeurs	2 244 221	-	-	-
Dette à long terme	<u>305 765</u>	<u>293 354</u>	<u>1 898 609</u>	<u>4 183 301</u>
	<u>2 549 986</u>	<u>293 354</u>	<u>1 898 609</u>	<u>4 183 301</u>

18. ENGAGEMENTS

La Première Nation s'est engagée, sur une période de 20 ans se terminant en 2040, envers la municipalité des Escoumins, à verser 477 702 \$ pour des frais relatifs à l'entretien et à l'opération d'une infrastructure. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 23 885 \$ annuellement de 2025 à 2029.

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

INFORMATION SECTORIELLE CONSOLIDÉE
(non audited)

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

	2024	2023	2024	2023
	Direction générale		Communication	
	\$	\$	\$	\$
PRODUITS				
Gouvernement fédéral	949 651	754 741	-	-
Autres	<u>91 985</u>	<u>245 454</u>	<u>4 410</u>	<u>1 275</u>
	<u>1 041 636</u>	<u>1 000 195</u>	<u>4 410</u>	<u>1 275</u>
CHARGES				
Frais d'exploitation -				
Salaires et charges sociales	1 563 942	1 619 729	125 126	25 400
Honoraires et services	431 905	311 384	14 045	6 370
Matériaux et fournitures	19 635	31 744	989	-
Frais des locaux	52 415	30 557	756	3 213
Publicité, promotion et communications	1 223	234	9 169	17 198
Frais d'administration -				
Frais de déplacement	57 634	82 782	7 178	6 522
Divers	293 624	265 890	33 527	16 767
Frais financiers	10 189	16 919	-	-
Divers	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u>2 430 567</u>	<u>2 359 239</u>	<u>190 790</u>	<u>75 470</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES AVANT AMORTISSEMENT				
	<u>(1 388 931)</u>	<u>(1 359 044)</u>	<u>(186 380)</u>	<u>(74 195)</u>

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

INFORMATION SECTORIELLE CONSOLIDÉE
(non auditee)

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

	2024		2023	
	Revendication territoriale		Sécurité	
	\$	\$	\$	\$
PRODUITS				
Gouvernement fédéral	-	-	602 368	303 486
Gouvernement provincial	-	-	407 124	367 996
Organismes publics	779 395	642 316	-	-
Autres	-	356	5 387	-
	<u>779 395</u>	<u>642 672</u>	<u>1 014 879</u>	<u>671 482</u>
CHARGES				
Frais d'exploitation -				
Coût des produits vendus	-	-	545 494	418 601
Salaires et charges sociales	256 443	463 814	-	-
Honoraires et services	199 916	81 802	4 018	12 736
Entretien et réparation	-	-	14 600	16 025
Frais des locaux	-	-	6 698	6 427
Frais de déplacement	22 600	25 823	-	-
Divers	3 000	5 257	8 267	-
Frais d'administration -				
Frais de déplacement	-	-	46 625	34 484
Divers	53 866	9 197	27 898	22 871
	<u>535 825</u>	<u>585 893</u>	<u>653 600</u>	<u>511 144</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AMORTISSEMENT	<u>243 570</u>	<u>56 779</u>	<u>361 279</u>	<u>160 338</u>

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

INFORMATION SECTORIELLE CONSOLIDÉE
(non audited)

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

	2024	2023	2024	2023
	Comité de gestion		Infrastructure communautaire	
	\$	\$	\$	\$
PRODUITS				
Gouvernement fédéral	-	-	3 742 615	2 848 776
Gouvernement provincial	-	-	8 023	11 403
Activités économiques	-	-	4 498	30 690
Autres	<u>1 849 246</u>	<u>1 117 046</u>	<u>44 278</u>	<u>13 347</u>
	<u>1 849 246</u>	<u>1 117 046</u>	<u>3 799 414</u>	<u>2 904 216</u>
CHARGES				
Frais d'exploitation -				
Coût des produits vendus	-	-	-	-
Salaires et charges sociales	132 116	145 247	897 809	771 173
Sous-traitance	-	-	216 253	95 818
Honoraires et services	1 814	1 100	498 899	231 940
Entretien et réparation	16 827	67 202	448 836	297 321
Matériaux et fournitures	-	-	151 521	163 798
Frais du matériel roulant	-	-	50 048	23 615
Frais des locaux	-	469	15 440	51 274
Publicité, promotion et communications	32 093	28 868	-	-
Frais d'administration -				
Frais de déplacement	-	2 598	32 272	28 206
Divers	12 163	14 799	111 577	46 892
Frais financiers	-	78 454	8 023	11 403
Divers	<u>38 674</u>	<u>82 446</u>	<u>28 261</u>	<u>13 290</u>
	<u>233 687</u>	<u>421 183</u>	<u>2 458 939</u>	<u>1 734 730</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AMORTISSEMENT	<u>1 615 559</u>	<u>695 863</u>	<u>1 340 475</u>	<u>1 169 486</u>

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

INFORMATION SECTORIELLE CONSOLIDÉE (non auditee)

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

	2024		2023		2024		2023	
	Construction		\$		Education		\$	
		\$		\$		\$		\$
PRODUITS								
Gouvernement fédéral	715 126		176 312		1 356 533		1 181 485	
Autres	<u>249 453</u>		<u>199 739</u>		<u>-</u>		<u>660</u>	
	<u>964 579</u>		<u>376 051</u>		<u>1 356 533</u>		<u>1 182 145</u>	
CHARGES								
Frais d'exploitation -								
Salaires et charges sociales	488 167		397 898		56 993		32 551	
Sous-traitance	26 961		29 635		-		-	
Honoraires et services	102 214		-		20 367		-	
Entretien et réparation	79 297		133 728		-		-	
Matériaux et fournitures	120 620		215 060		27 579		5 803	
Frais du matériel roulant	11 407		10 645		-		-	
Frais des locaux	13 741		18 018		-		-	
Droits de scolarité	-		-		181 748		140 274	
Allocations	-		-		865 939		617 831	
Frais d'administration -								
Frais de déplacement	20 090		14 027		25 363		45 690	
Divers	3 072		377		4 677		52 514	
Divers	<u>-</u>		<u>-</u>		<u>16 527</u>		<u>11 727</u>	
	<u>865 569</u>		<u>819 388</u>		<u>1 199 193</u>		<u>906 390</u>	
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES AVANT AMORTISSEMENT								
	<u>99 010</u>		<u>(443 337)</u>		<u>157 340</u>		<u>275 755</u>	

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

INFORMATION SECTORIELLE CONSOLIDÉE
(non auditée)

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

	2024		2023	
	Culture		Santé	
	\$	\$	\$	\$
PRODUITS				
Gouvernement fédéral	-	-	1 780 565	1 555 355
Gouvernement provincial	39 070	-	-	-
Organismes publics	11 000	1 000	3 563	-
Activités économiques	18 818	35 019	-	-
Autres	252	3 623	625	1 033
	<hr/> 69 140	<hr/> 39 642	<hr/> 1 784 753	<hr/> 1 556 388
CHARGES				
Frais d'exploitation -				
Salaires et charges sociales	124 125	-	533 183	371 529
Honoraires et services	24 389	-	392 600	622 660
Entretien et réparation	-	-	35 680	72 980
Matériaux et fournitures	15 920	-	72 515	45 589
Frais des locaux	-	-	15 827	-
Publicité, promotion et communications	605	-	-	-
Divers	-	-	82 172	57 202
Frais d'administration -				
Divers	33 553	18 909	55 462	34 487
Divers	<hr/> 4 956	<hr/> 1 074	<hr/> 107 458	<hr/> 124 750
	<hr/> 203 548	<hr/> 19 983	<hr/> 1 294 897	<hr/> 1 329 197
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES AVANT AMORTISSEMENT	(134 408)	19 659	489 856	227 191

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

INFORMATION SECTORIELLE CONSOLIDÉE
(non audited)

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

	2024	2023	2024	2023
	Services et programmes communautaires	\$	Emploi et formation	\$
PRODUITS				
Gouvernement fédéral	2 062 893	1 721 519	-	-
Gouvernement provincial	-	9 948	-	-
Organismes publics	55 183	56 688	609 549	380 372
Autres	3 327	9 249	-	2 565
	<hr/> 2 121 403	<hr/> 1 797 404	<hr/> 609 549	<hr/> 382 937
CHARGES				
Frais d'exploitation -				
Salaires et charges sociales	248 899	648 490	306 418	229 089
Honoraires et services	29 633	41 171	4 850	-
Entretien et réparation	128	1 011	-	-
Matériaux et fournitures	33 579	103 495	-	-
Frais des locaux	27 495	27 289	-	6 000
Allocations	100 456	141 108	325	2 292
Frais d'administration -				
Frais de déplacement	4 408	28 581	1 573	6 514
Divers	82 097	70 692	2 155	5 729
Divers	-	<hr/> 1 853	<hr/> -	<hr/> -
	<hr/> 526 695	<hr/> 1 063 690	<hr/> 315 321	<hr/> 249 624
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AMORTISSEMENT	<hr/> 1 594 708	<hr/> 733 714	<hr/> 294 228	<hr/> 133 313

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

INFORMATION SECTORIELLE CONSOLIDÉE
(non auditee)

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

	2024	2023	2024	2023
	Logements sociaux		Développement économique	
	\$	\$	\$	\$
PRODUITS				
Gouvernement fédéral	34 497	77 032	205 497	414 182
Gouvernement provincial	-	-	40 171	-
Organismes publics	-	-	-	6 175
Activités économiques	237 652	223 865	-	-
Autres	14 758	69 391	154 966	189 398
	<hr/> 286 907	<hr/> 370 288	<hr/> 400 634	<hr/> 609 755
CHARGES				
Frais d'exploitation -				
Salaires et charges sociales	-	11 378	90 651	132 251
Honoraires et services	7 147	35 603	72 421	118 446
Entretien et réparation	-	-	-	656
Matériaux et fournitures	380	-	-	219
Divers	34 928	99 640	-	-
Frais d'administration -				
Frais de déplacement	-	-	3 626	3 021
Divers	-	-	74 792	28 066
Frais financiers	5 996	6 445	178 974	188 699
	<hr/> 48 451	<hr/> 153 066	<hr/> 420 464	<hr/> 471 358
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES AVANT AMORTISSEMENT				
	<hr/> 238 456	<hr/> 217 222	<hr/> (19 830)	<hr/> 138 397

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

INFORMATION SECTORIELLE CONSOLIDÉE (non audited)

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

	2024	2023	2024	2023
	Pêche	\$	Territoire et affaires gouvernementales	\$
PRODUITS				
Gouvernement fédéral	276 128	216 837	1 284 379	968 041
Gouvernement provincial	-	-	292 620	277 572
Organismes publics	-	-	21 251	99 359
Activités économiques	420 459	1 128 688	-	-
Autres	244 125	265 419	5 593	49 355
	<hr/> 940 712	<hr/> 1 610 944	<hr/> 1 603 843	<hr/> 1 394 327
CHARGES				
Frais d'exploitation -				
Salaires et charges sociales	548 818	576 382	813 230	598 667
Honoraires et services	1 268	554	200 675	431 034
Entretien et réparation	40 207	38 553	-	-
Matériaux et fournitures	32 407	42 439	13 735	21 366
Frais des locaux	6 584	11 240	-	-
Frais de déplacement	-	-	33 165	29 455
Divers	14 811	13 733	94 408	67 219
Frais d'administration -				
Frais de déplacement	19 466	7 713	-	-
Divers	17 176	9 570	17 226	20 618
Divers	-	-	4 835	1 643
	<hr/> 680 737	<hr/> 700 184	<hr/> 1 177 274	<hr/> 1 170 002
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AMORTISSEMENT	<hr/> 259 975	<hr/> 910 760	<hr/> 426 569	<hr/> 224 325

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

INFORMATION SECTORIELLE CONSOLIDÉE
(non auditee)

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

	2024	2023	2024	2023
	Akumunan	\$	Sociétés contrôlées	\$
PRODUITS				
Gouvernement fédéral	16 609	2 000	-	-
Gouvernement provincial	57 177	208 618	-	-
Activités économiques	-	-	5 716 667	5 672 967
Quote-part du résultat net d'une société sous influence notable	-	-	(134 163)	86 393
	<hr/> 73 786	<hr/> 210 618	<hr/> 5 582 504	<hr/> 5 759 360
CHARGES				
Frais d'exploitation -				
Salaires et charges sociales	49 109	113 827	2 725 716	2 497 970
Honoraires et services	-	63 673	114 611	171 910
Entretien et réparation	-	-	574 403	802 562
Matériaux et fournitures	1 571	2 815	50 640	74 448
Frais des locaux	-	-	378 021	319 482
Publicité, promotion et communications	-	-	332 984	300 891
Frais de déplacement	1 009	3 631	-	-
Divers	4 555	17 161	-	-
Frais d'administration -				
Frais de déplacement	-	-	4 523	4 637
Divers	12 156	2 431	-	-
Frais financiers	-	-	144 092	146 827
Divers	188	7 080	356 378	461 563
	<hr/> 68 588	<hr/> 210 618	<hr/> 4 681 368	<hr/> 4 780 290
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AMORTISSEMENT	<hr/> 5 198	<hr/> -	<hr/> 901 136	<hr/> 979 070

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

INFORMATION SECTORIELLE CONSOLIDÉE (non auditee)

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

	2024	2023	2024	2023
	Dépanneur	\$	CCM	\$
	\$	\$	\$	\$
PRODUITS				
Gouvernement fédéral	-	-	-	-
Gouvernement provincial	-	-	-	-
Organismes publics	-	-	-	-
Activités économiques	3 816 578	3 073 568	214 265	248 806
Quote-part du bénéfice net d'une société sous influence notable	-	-	-	-
Autres	69	63 803	27 082	33 430
	<u>3 816 647</u>	<u>3 137 371</u>	<u>241 347</u>	<u>282 236</u>
CHARGES				
Frais d'exploitation -				
Coût des produits vendus	3 004 813	2 393 308	62 111	50 847
Salaires et charges sociales	552 770	562 372	357 680	99 433
Sous-traitance	-	-	-	-
Honoraires et services	4 023	12 277	19 585	25 329
Entretien et réparation	5 234	7 317	34 378	10 058
Matériaux et fournitures	3 718	3 192	47 085	46 492
Frais du matériel roulant	-	-	-	-
Frais des locaux	43 855	38 873	51 765	46 379
Droits de scolarité	-	-	-	-
Allocations	-	-	-	-
Contributions	-	-	-	-
Publicité, promotion et communications	15 338	2 536	524	1 085
Frais de déplacement	-	-	-	-
Divers	9 108	1 899	-	-
Frais d'administration -				
Frais de déplacement	337	1 006	6 283	153
Divers	8 390	8 251	53 656	11 642
Frais financiers	43 161	36 520	6 447	6 123
Divers	-	-	-	-
	<u>3 690 747</u>	<u>3 067 551</u>	<u>639 514</u>	<u>297 541</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES AVANT AMORTISSEMENT				
	<u>125 900</u>	<u>69 820</u>	<u>(398 167)</u>	<u>(15 305)</u>